

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets alimentaires emballés en vrac

DESCRIPTION

Sont repris ici les flux utilisés pour la production de mix énergétique pour les installations de fermentation. Les flux ne peuvent donc pas nuire à la production du mix énergétique, à la fermentation ou à la qualité des sous-produits de la fermentation.

CONDITIONS

Autorisé:

- Produits alimentaires périmés en emballage souple
- Uniquement le matériel d'emballage dans lequel les aliments sont emballés
- Sous-produits animaux CAT 3 repris sous [Art 10 f\) of p\) van EU Verordening 1069](#)

Non autorisé

- Liquides
- Déchets pourris et/ou fortement moisissés
- Sous-produits animaux cat 1 of cat 2
- Emballages vides
- Verre
- Carcasses et abats d'animaux, os à soupe, os
- Matières non fermentescibles telles que bois, sable, pierres, terre, matière filtrante, ...
- Les produits jetables compostables ne sont généralement pas autorisés
- Les déchets alimentaires ne doivent PAS être constitués uniquement de déchets de viande ou de poisson
- Déchet de viande ou de poisson autre que propre à la consommation
- Déchet chimique, déchet résiduel, déchets de jardin,
- Produits classés dangereux ou avec symbole de danger sur l'emballage d'origine
- Coquilles de moules et autres
- Graisse, huile de friture, matière grasse de dégraisseur
- Fumier ou autre excrément

Le flux de déchets est présenté conforme à la demande et le code eural doit correspondre à cette dernière.

Le déchet alimentaire peut également être présenté en emballage fermé sur palette filmée pour le transport

La SDS (safety data sheet) doit être présentée sauf si le flux est/était destiné à une consommation humaine ou qu'il est clairement reconnaissable comme reste d'aliments. En outre, le flux est présenté comme non dangereux donc sans symbole de danger sur l'emballage d'origine.

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.